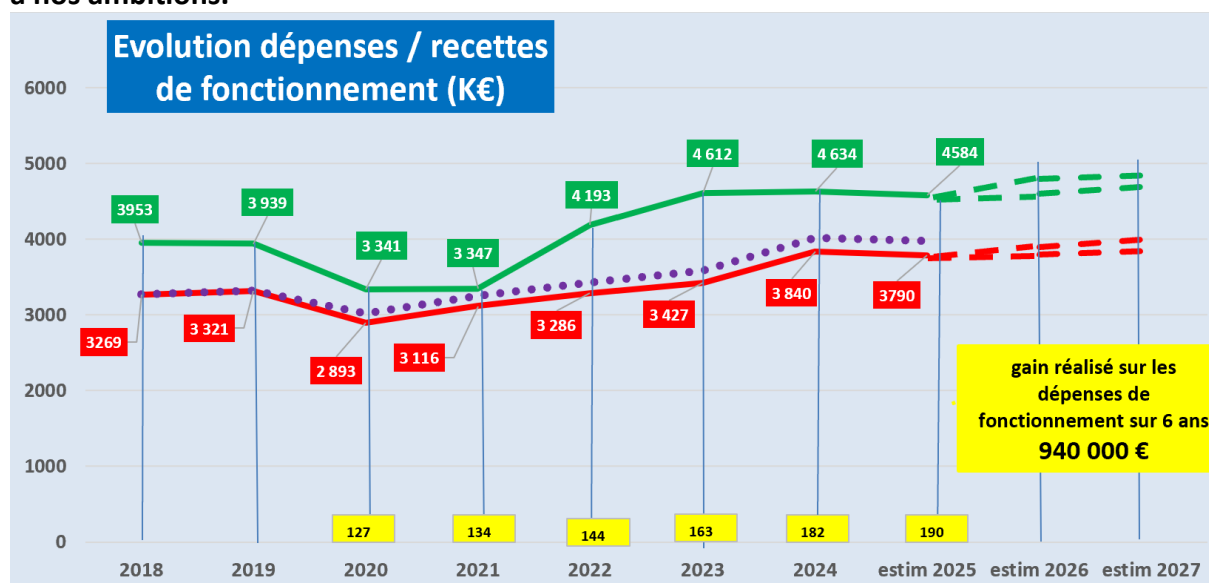


LIMINAIRE : LE MOT DU MAIRE

Au-delà d'un principe comptable, ce budget est la représentation des projections sur 2025, dans la continuité de nos politiques au service des Pouguois et du développement économique de la ville.

Depuis 2020, plusieurs périodes difficiles financièrement se sont succédées, entre pandémie et crise énergétique, avec une inflation importante et une augmentation structurelle de la masse salariale ; ces imprévus ont conduit à intégrer de nouvelles contraintes financières impliquant une contraction significative de l'autofinancement local.

Dans ce contexte, nous avons cherché à **réinventer la gestion locale** et avons innové dans un **modèle qui permette de poursuivre le cap fixé pour l'atteinte de nos objectifs liés à nos ambitions.**



Ces gains en fonctionnement ne prennent pas en compte les gains réalisés sur la masse salariale par la diminution du nombre d'agents, tout en ré-internalisant les missions et en passant de 5 agents catégorie A à 3 agents sans pour autant avoir une diminution de compétences.

recettes	de 2018 à 2024	—
	prévisions hypothèses haute et basse années à venir	— — —
dépenses	de 2018 à 2024	—
	prévisions hypothèses haute et basse années à venir	— — —

dépenses si aucune action de réduction des coûts n'avait été réalisée

C'est un modèle

- ✓ **responsable sur le plan humain**, pour l'amélioration constante de la qualité de vie des Pouguois, notre priorité affirmée et constante: les dépenses sont orientées vers le développement des services aux Pouguois (diverses structures de la petite enfance aux seniors, pour exemples : un espace France Service, les demandes de papiers d'identité, l'agrandissement du pôle petite enfance, ...)
- ✓ **responsable sur le plan du développement économique**, avec des investissements massifs pour développer l'attractivité de notre commune, tout en réalisant d'importants travaux de voiries
- ✓ **responsable sur le plan financier** comme en témoignent tous les efforts d'économies réalisés

=> près de 940 000€* économisés ainsi depuis 2020, somme qui a permis la réhabilitation de plusieurs voiries en complément du programme initialement prévu.

*hors diminution de la masse salariale, conséquente malgré les augmentations de charges employeur URSSAF, retraites, centre de gestion,... : le nombre d'agents est passé de 49 à 42 tout en ré-internalisant les missions et le nombre de catégories A est passé de 5 à 3.

Dans un contexte de perte d'autonomie financière progressive des communes

- ✚ **par la réduction importante des leviers fiscaux antérieurs**,
- ✚ **par des choix étatiques d'augmentation de masse salariale** sur la part « employeur » sans compensation, de modifications de fonctionnement dans les cantines, d'application de la loi sur l'air dans les établissements accueillant des enfants,...
- ✚ **par des subventions de plus en plus ciblées** sur la transition écologique qui impliquent des dépenses plus lourdes que la normale avec au final un coût plus important pour les collectivités.

Nous devons persévérer dans ces pratiques qui répondent à date, au mieux aux aléas rencontrés, en particulier :

poursuivre les efforts de sobriété, de responsabilité et de réalisme tout en restant innovants pour notre commune.

Notre ambition, et par conséquent nos choix budgétaires 2025, sont tournés vers le service public, ou plutôt le service **au** public pour renforcer le « **mieux-vivre** » ou plutôt le « **vivre mieux** » sans risque d'endettement incontrôlé puisque notre **capacité de désendettement est de 3,02* ans pour 2024, faible en comparaison des communes de la strate avec une estimation de 2,84 pour 2025.**

Il s'agit de continuer à prévoir l'avenir avec résilience sans accroître la pression fiscale sur les Pouguois, déjà largement impactés par l'inflation

*l'endettement devient problématique au-delà de 15 ans et le risque financier est avéré entre la 10^{ème} et la 12^{ème} année

Un budget construit à nouveau sous le signe de la Prudence :

- ⇒ ajustement des dépenses en estimation haute
- ⇒ ajustement des recettes en estimation basse

dans un contexte totalement inédit et instable au vu des incertitudes politiques qui nous entourent

- ⇒ **avec le risque d'avoir à subir de nouveaux efforts pour participer à la résorption du déficit public national**

Malgré

- + **Des recettes de plus en plus concentrées sur l'autarcie** : elles sont issues essentiellement des produits des jeux du casino et des impôts fonciers
 - **Le désengagement de l'Etat continue** : *la dotation globale de fonctionnement de plus de 400 000€ en 2012 est nulle depuis 2020 ;*
 - **Les subventions de l'Etat et de la Région sont de plus en plus difficiles à obtenir,**
 - avec des impositions d'éco-conditionnalités à de tels niveaux d'exigence qu'il est parfois plus intéressant de refuser lesdites subventions en comparant les coûts globaux
 - avec des engagements revus en cours d'année (*la télésurveillance : la subvention promise dédiée à la télésurveillance en début d'année 2024 et supprimée en fin d'année semble ne plus être à l'ordre du jour*)
- + **Des dépenses en augmentation** compte tenu :
 - De **l'inflation et des augmentations des produits et services** tous azimuts, en particulier gaz et électricité
 - Des **augmentations de masse salariales** à effectif constant par diverses augmentations de la part « employeur » (pour exemples : augmentation du coût d'adhésion au Centre de Gestion, de la médecine du travail, ...)
 - Du **désengagement de l'Etat sur diverses missions** et de leur transfert sur les collectivités locales (pour exemple, création de France service après avoir supprimé entre autres les trésoreries municipales)
 - Des **nouvelles contraintes générées par des normes dans les bâtiments** (au-delà de la RT 2020 et de l'accessibilité PMR, cette année il est impératif de mesurer le taux de CO2 de l'air dans les établissements qui accueillent des enfants régulièrement...),
 - Des **exigences nouvelles en termes de restauration** à la cantine et à la crèche avec achat de plats de grande contenance et nécessité de personnel supplémentaire pour nettoyage

la gestion rigoureuse et constante mise en place par l'équipe municipale permet de continuer à investir dans un environnement structurellement instable : cette année, la volonté des élus consiste à fortement **investir dans le développement économique** avec le « *faire venir* » de nouveaux résidents mais aussi de touristes tout en continuant les gros chantiers de voirie.

- ✓ **C'est 1 000 000€ sur 2 ans que les élus sont décidés à investir dans la réhabilitation du grand hôtel à destination de logements locatifs. Dès cette année, s'il y a aboutissements conjoints des engagements du département, de Nevers Agglomération et de l'Etat, la commune aidera à la réalisation de ce projet à hauteur de 650 000€.**

Ce projet, construit en concession d'aménagement avec Nièvre Aménagement en 2021 est devenu **l'archétype des exemples pour les difficultés rencontrées par les collectivités pour faire avancer des projets** en pleine période d'inflation en 2022. En effet, si le **projet était viable à l'étude**, il s'est révélé beaucoup **trop onéreux à la réalisation**, un an plus tard. Et pourtant, tant selon les professionnels que les services de l'Etat, il est **un exemple dans sa conception** :

- **Réhabilitation d'une friche**
- **Aménagement du centre-bourg**
- **A destination de logements sociaux**
- **Conservation d'un patrimoine**

- ✓ **Ce sont près de 850 000€ qui seront investis dans une offre de tourisme d'affaire au parc saint Léger dans le cadre du développement commercial et touristique**

- Après le rachat par la commune du parc Saint Léger et l'avancement dans la réflexion de son aménagement, la commune est éligible à diverses subventions permettant la réhabilitation des ateliers de la gentilhommière pour en faire un espace d'accueil tiers lieu co-working à destination des particuliers et du tourisme d'affaires.
- Les réflexions sur du logement touristique atypique, de la restauration et du bien-être à la personne sont en cours avec plusieurs investisseurs potentiels

- ✓ **Tout en n'obérant pas le programme de réfection de voiries :**

Encore près de 835 000€ dont 500 000€ pour la commune, affectés en voirie et aménagements de parkings divers cette année (soit un total de plus de 4 000 000€ depuis le début du mandat) avec, pour 2025 :

- Les réparations des voiries impactées par les inondations du 19 juin 2024 à hauteur de **200 000€**,
- Une étude pour la gestion des eaux de pluie dans le secteur du casino et de la piscine à hauteur de **100 000€**,
- La fin de la réhabilitation de l'avenue Conti (réalisation du parking Saint Léger estimée à **120 000€**),
- La continuation à hauteur de **415 000€** de la réhabilitation de la rue Pidoux, étalée sur plusieurs exercices et dont le timing est géré par :
 - L'avancée des travaux de l'enfouissement des réseaux par le SIEEN à hauteur de **65 000€**
 - L'avancée des travaux d'eau potable et réparation du réseau d'eaux usées à hauteur de **270 000€** assumés par Nevers Agglomération
 - L'avancée des travaux d'éclairage public et de télécom à hauteur de **80 000€** par la commune

- ✓ **Tout en n'obérant pas la sécurité avec la réalisation de divers équipements pour ralentir la vitesse (18 000€) :**
 - Dans l'avenue Conti suite à réunions sur site avec les riverains, un passage piéton surélevé au niveau de la crèche et une écluse
 - A l'entrée de la ville rue Faucher pour compléter l'équipement existant après échanges avec les riverains concernés

- ✓ **Avec une attention régulière et toujours soutenue à l'amélioration de l'environnement et au bien-être des Pouguois (plus de 200 000€)**
 - La poursuite de la **réhabilitation du gymnase des Chanternes** (sur 3 années d'exercices) à hauteur de **100 000€**
 - la réfection des **courts de tennis** à hauteur de **15 000€**
 - La **reprise des concessions en état d'abandon** (*procédure longue qui n'a pu voir son 1^{er} aboutissement en 2024 par défaut d'entreprise pour quelques dizaines de tombes*) à hauteur de **40 000€**
 - La poursuite des **évolutions dans les aménagements paysagers** intégrant les nouvelles contraintes climatiques et de limitation de l'eau à hauteur de **20 000€**
 - La réalisation de fresques en lien avec l'histoire pouguoise à hauteur de **13 000€**
 - L'éclairage du pavillon des sources pour **18 000€**

- ✓ **Sans oublier l'entretien de notre patrimoine communal et la modernisation des matériels pour l'entretenir (75 000€)**
 - Réfection du toit terrasse du bâtiment des services techniques estimée à **35 000€**
 - Remplacement de chaudières obsolètes (poste, tour de la musique et gentilhommière) pour **20 000€**
 - Révision de systèmes de sécurité et d'alarmes très vieillissantes pour **20 000€**

- ✓ **Avec plus de 660 000€ pour des opérations engagées voire terminées sur 2024 mais non encore facturées**

Telles le passage en LEDs de l'éclairage public de toute la commune, l'installation de l'abri bus avenue de Paris, le reste à payer sur la vidéoprotection et les alarmes, ...

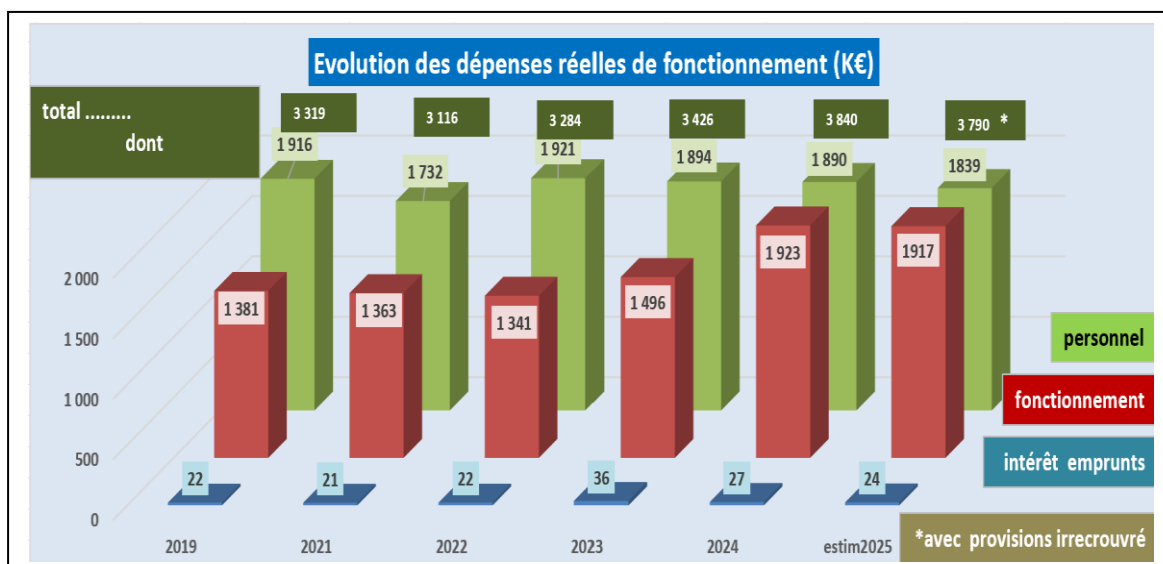
Notre devise et notre ambition restent inchangées :

« **Faire toujours plus et mieux avec de moins en moins de recettes** » pour maintenir le taux d'épargne, stabiliser le désendettement, sans augmentation des impôts locaux tout en finançant les projets à destination des Pouguois et du développement de notre ville.

Car « **L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire** » Henri Bergson

❖ Prévision des dépenses réelles de fonctionnement

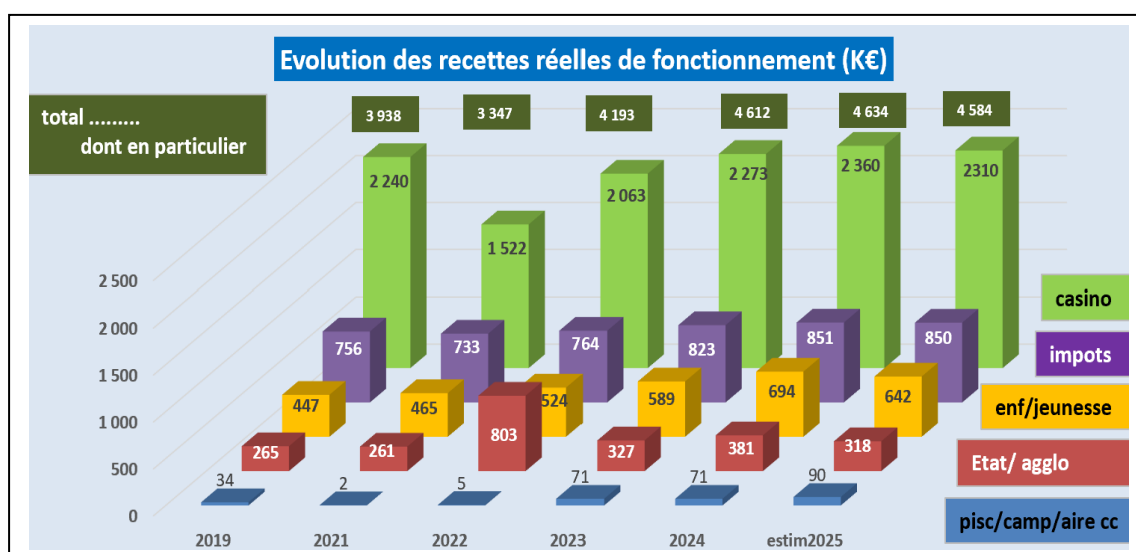
2024		2025
Budget prévisionnel (K€)	Dépenses (K€)	Budget prévisionnel (K€)
4 045	3840	3 790



NB : 2020 année COVID, peu représentative, est supprimée des comparaisons

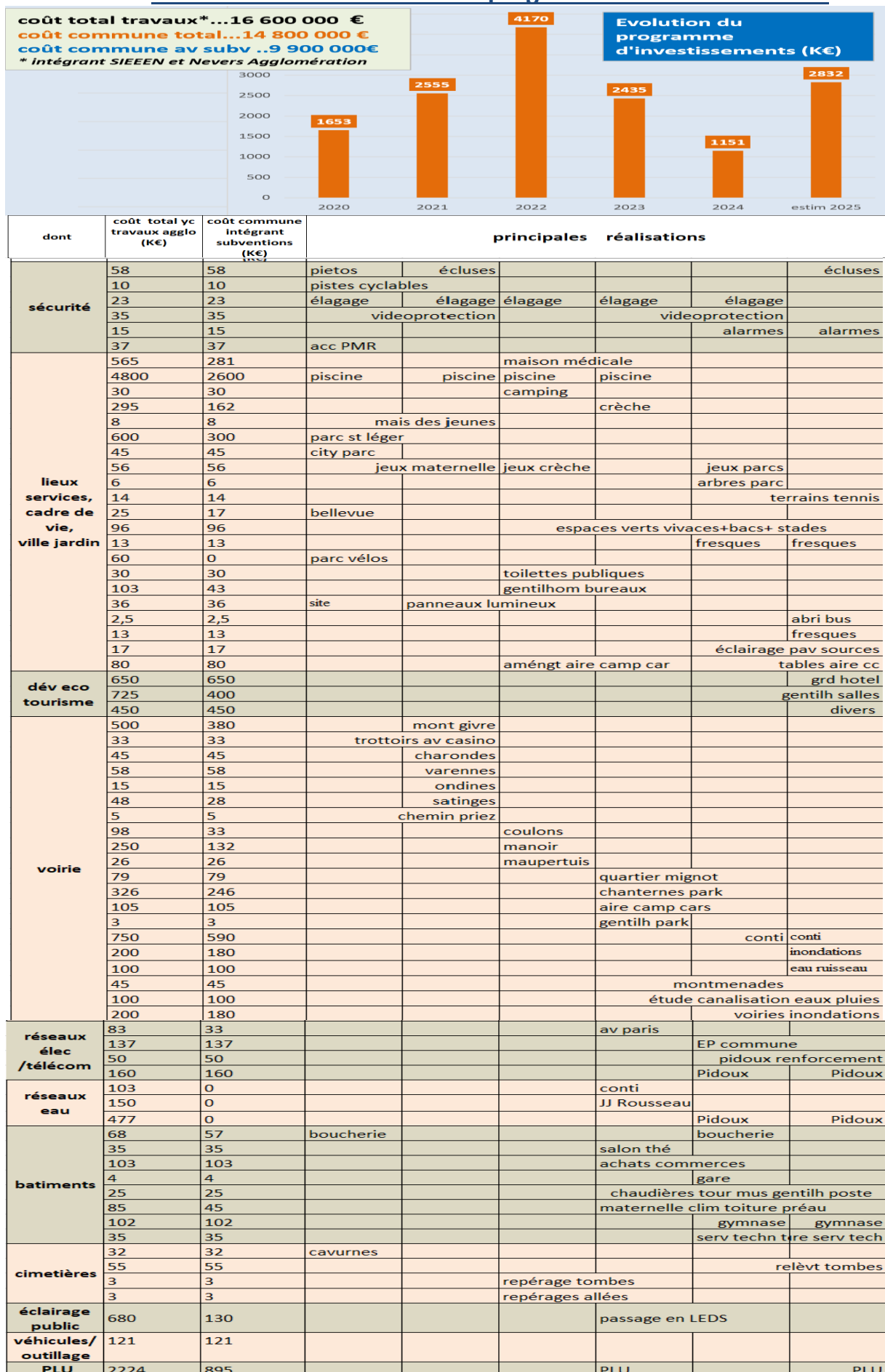
❖ Prévision des recettes réelles de fonctionnement

2024		2025
Budget prévisionnel (K€)	Recettes (K€)	Budget prévisionnel (K€)
4 385	4 634	4 584

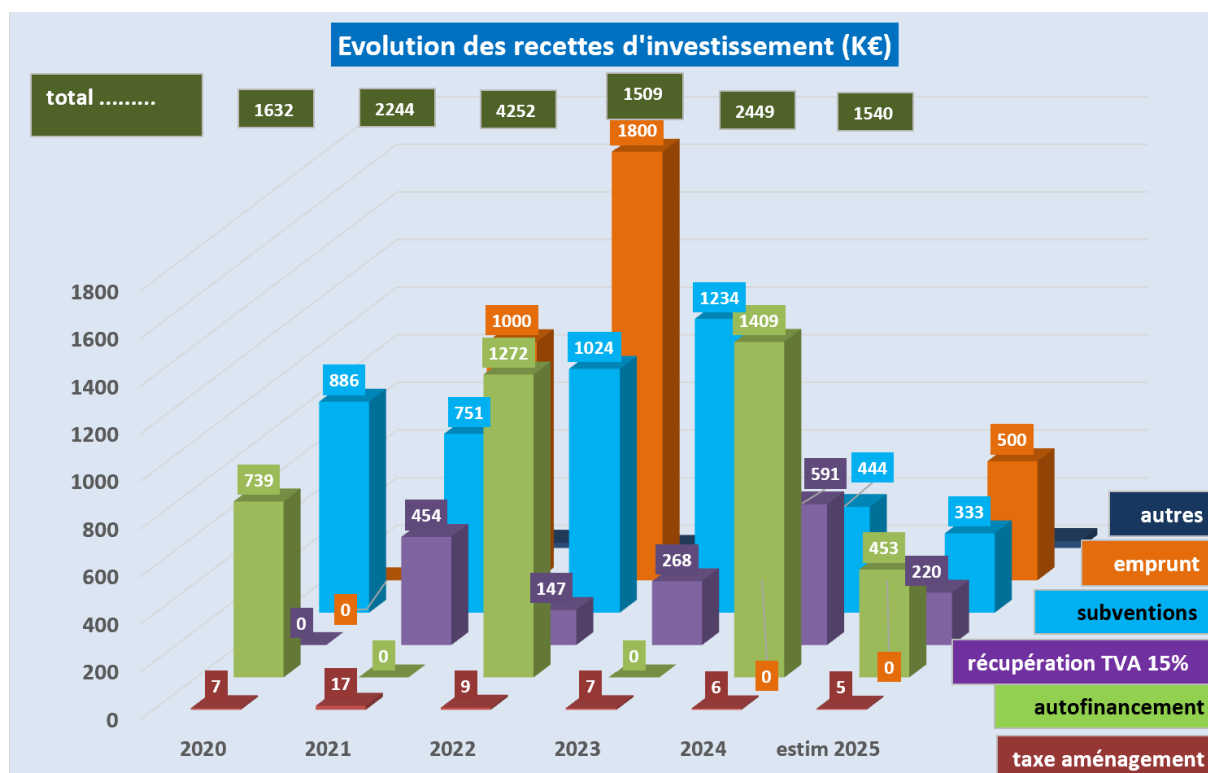


NB : 2020 année COVID, peu représentative, est supprimée des comparaisons

Poursuite de la réalisation du programme d'investissements

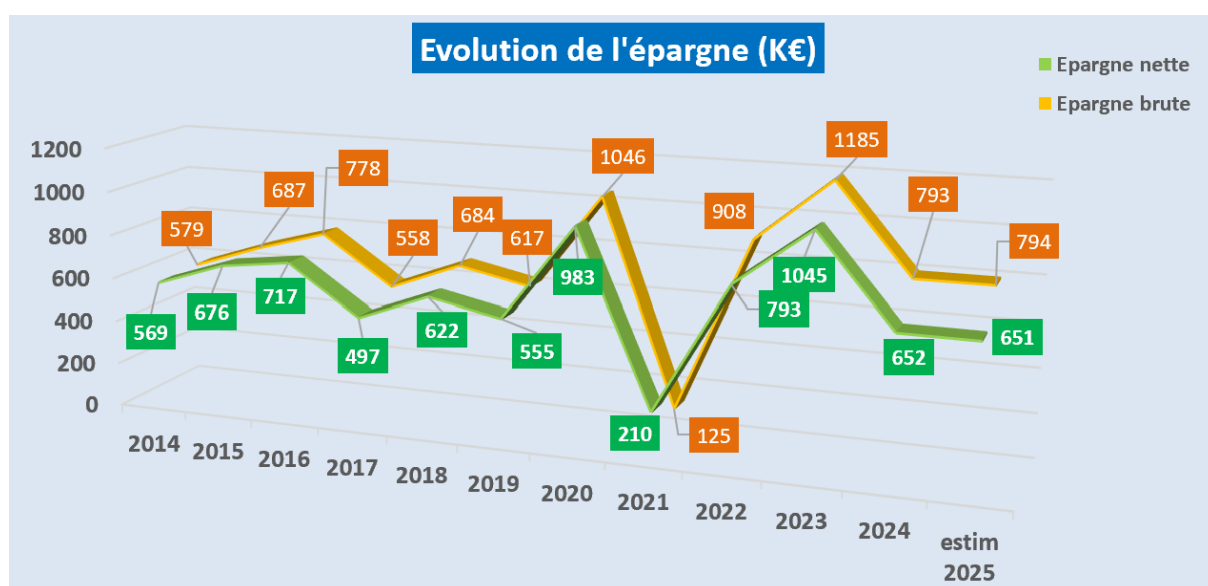


❖ Poursuite de recherche de recettes sans augmentation du taux fiscal communal



❖ Poursuite de la préservation de l'épargne

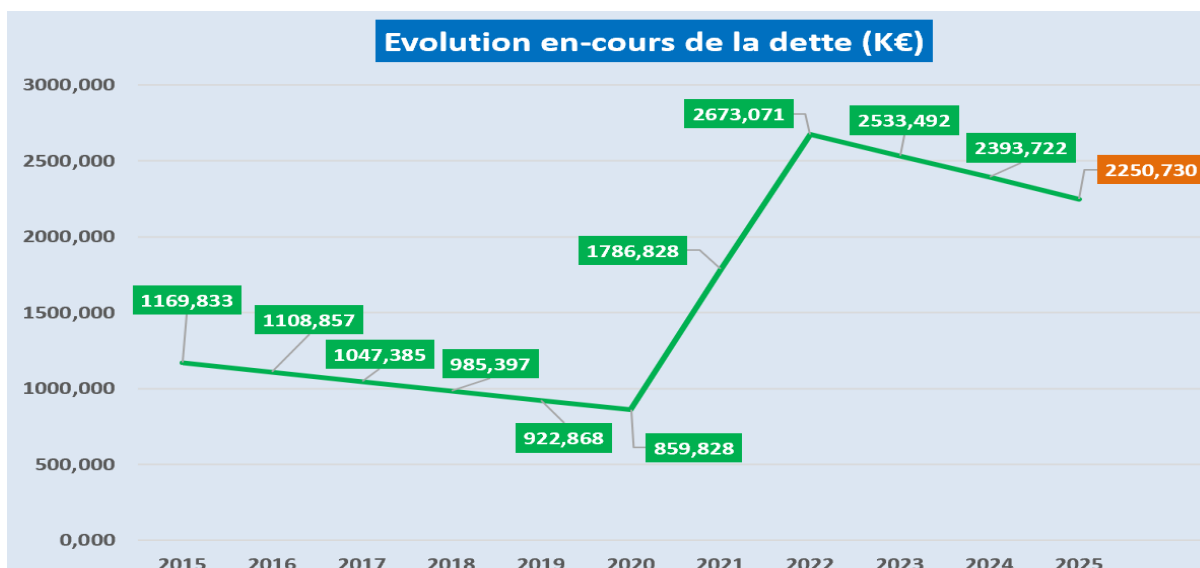
La commune dispose d'un niveau satisfaisant d'épargne brute qui lui permet de poursuivre sa politique d'investissements tout en remboursant la dette



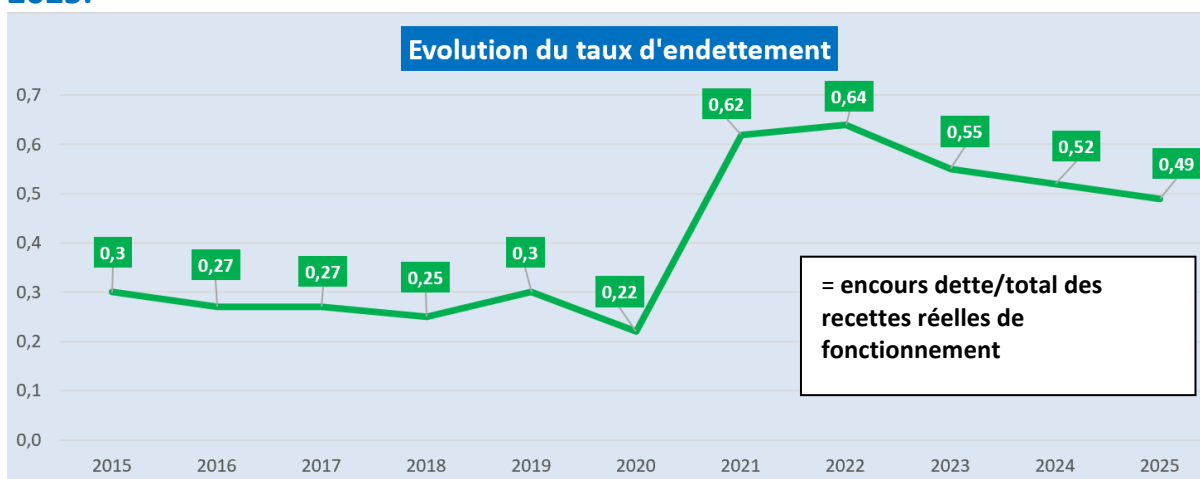
Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement de l'année

Epargne nette = Epargne brute – remboursement du capital de la dette

❖ Toujours en veille sur la capacité d'endettement de la commune



La capacité de désendettement est de 3,02 ans pour 2024, faible en comparaison des communes de la strate avec une estimation de 2,84 pour 2025.



SOMMAIRE

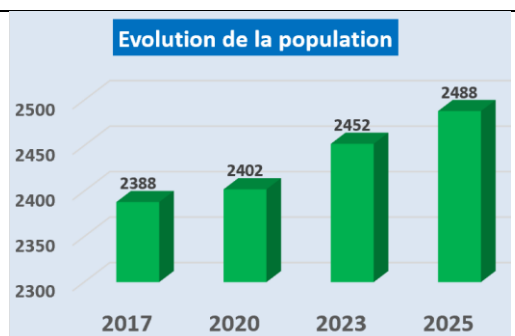
1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE.....	p 11/26
1.1 Evolution de la population.....	p 11/26
1.2 Contexte économique et financier.....	p 11/26
1.2.1 « <i>quand l'incertitude politique ...</i> » selon l'INSEE...	p 11/26
1.2.2 Recettes communales.....	p 12/26
a. Taxe d'Habitation : les conséquences de la réforme.....	p 12/26
b. Taxe foncière : des taux inchangés depuis 2011.....	p 12/26
c. Taxe d'Aménagement.....	p 13/26
d. Dotations de l'Etat.....	p 13/26
e. Les produits des jeux du casino.....	p 14/26
1.2.3 Subventions	p 14/26
ZOOM sur les subventions de l'Etat.....	p 14/26
1.2.4 Flux financiers entre Nevers Agglo et la commune	p 15/26
1.2.5 En conclusion sur les recettes	p 17/26
2. LE CADRE GENERAL DU BUDGET.....	p 17/26
3. LES PRIORITES DU BUDGET.....	p 18/26
3.1 Les bases de la construction du budget.....	p 18/26
3.2 Les orientations en matière de fonctionnement.....	p 19/26
3.3 Les orientations en matière d'investissement.....	p 21/26
4. DETAIL DES SECTIONS.....	p 23/26
4.1 La section de fonctionnement.....	p 23/26
4.2 La section d'investissement.....	p 24/26
5. L'ETAT DE LA DETTE.....	p 25/26
5.1 Encours de la dette.....	p 25/26
5.2 Taux d'endettement.....	p 25/26
5.3 Epargne brute.....	p 25/26
5.4 Epargne nette.....	p 25/26
5.5 Capacité de désendettement.....	p 25/26
ANNEXE=> schéma maquette budgétaire	p 26/26

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 Evolution de la population

Pour 2025, la population* estimée par l'Etat est de +36 habitants par rapport à 2023.

La commune se situe dans un vortex positif depuis 2020, ce qui se ressent en particulier dans nos écoles puisque le nombre d'enfants est passé de 203 à 213 entre 2020 et 2024 (chiffres éducation nationale)



*nombre habitants DGF = nombre d'habitants INSEE + 1 hab/résidence secondaire

1.2 Contexte économique et financier

1.2.1 « quand l'incertitude politique pèse sur la croissance » selon l'INSEE

Les prévisions de croissance pour la France en 2025 sont moroses tant selon l'INSEE (*note de conjoncture*) que selon la Banque de France (*projections économiques*)

Le budget prévisionnel de la commune de Pougues, tout comme celui des autres collectivités, s'inscrit dans un **contexte totalement inédit et incertain**.

L'Etat impose, encore actuellement, aux collectivités des missions complémentaires à budgéter tout en annonçant que le budget de l'Etat est contraint par la non-gestion des collectivités locales ; deux sujets d'actualité depuis janvier 2025 : les nouvelles impositions de règles en restauration scolaire et en matière de loi sur l'air dans les locaux occupés par des enfants.

❖ Contexte local

📈 Hausse

- *des dépenses de personnel*
 - *Augmentation des taux du centre de gestion*
 - *Augmentation de la CNRACL*
 - *Augmentation des coûts URSSAF*
 - *Nécessité d'embauche d'une personne pour application de la loi EGALIM*
- *Des dépenses générales*
 - *Augmentation de 17,5 % des assurances en 2024 et de 20% en 2025. Mais notre commune a encore « la chance » de pouvoir être assurée, contrairement à beaucoup d'autres*
 - *Augmentation importante des coûts de l'électricité et légère baisse des coûts du gaz et des carburants*
 - *Augmentation limitée des coûts de l'alimentation et de tous les produits de traitement, de voiries, d'entretien, de papèterie...avec le ralentissement de l'inflation*

- *Dépenses supplémentaires pour achats de plats au restaurant scolaire (loi EGALIM)*
- *Dépenses supplémentaires pour vérification du taux de CO2 dans les bâtiments accueillant des enfants*

Inchangé

- *Dotations de l'Etat inchangées*
 - *Dotation Globale de Fonctionnement nulle*
 - *Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux nulle*
- *Echanges financiers avec Nevers Agglomération*
 - *Pougues est la seule commune de Nevers Agglomération à être déficitaire en matière de FPIC*

Et pourtant

-  **Limitation des charges courantes** (+15% entre 2023 et 2024) à périmètre constant ; en **quasi stabilité estimée pour 2025 (-2%)** malgré de nouvelles normes à nouveau imposées et **des charges de personnel en stabilité** en 2024 et confirmées dans les estimations 2025, malgré des embauches nécessaires liées à de nouvelles lois telles la loi EGALIM.
-  **Effort important d'investissement** pour le développement économique de la commune mais aussi de l'Agglomération, du Val de Loire et de la Nièvre
-  Maintien du **soutien financier au monde associatif** prévu à hauteur de 56 000€ (*en complément des heures agents et des matériels mis à disposition*)
-  **Recherche de financements** extérieurs qui sont contraints par les normes d'éco-conditionnalités imposées.
-  **Pas d'augmentation** des taux des taxes communales sur le foncier bâti et non bâti ;

1.2.2 Recettes communales :

a. La réforme de la Taxe d'Habitation (TH):

- La réforme de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, qui a dans un premier temps (article 5 LF 2018) été supprimée pour 80 % des contribuables dès 2020, **est totalement supprimée** pour les 20% restants **depuis 2023**.
- Cette **perte de ressources est compensée** pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Ce **transfert de la part départementale** de foncier bâti vise à compenser la perte de la Taxe d'Habitation sur les propriétés bâties et s'accompagne d'un dispositif (coefficient correcteur) afin que **chaque commune ne soit ni sous ni surcompensée**.
- **La taxe d'habitation sur les résidences secondaires** est maintenue en 2025;
- **La sur-taxe d'habitation sur les résidences secondaires** n'est pas applicable à Pougues les Eaux (liste de communes fixée par décret de + de 50 000 habitants marquées par un déséquilibre fort entre l'offre et la demande de logements).

b. La Taxe Foncière (TF): des taux inchangés depuis 2011

Malgré un contexte économique et financier instable inhérent à la crise sanitaire, l'objectif de contraindre les niveaux d'imposition est maintenu :

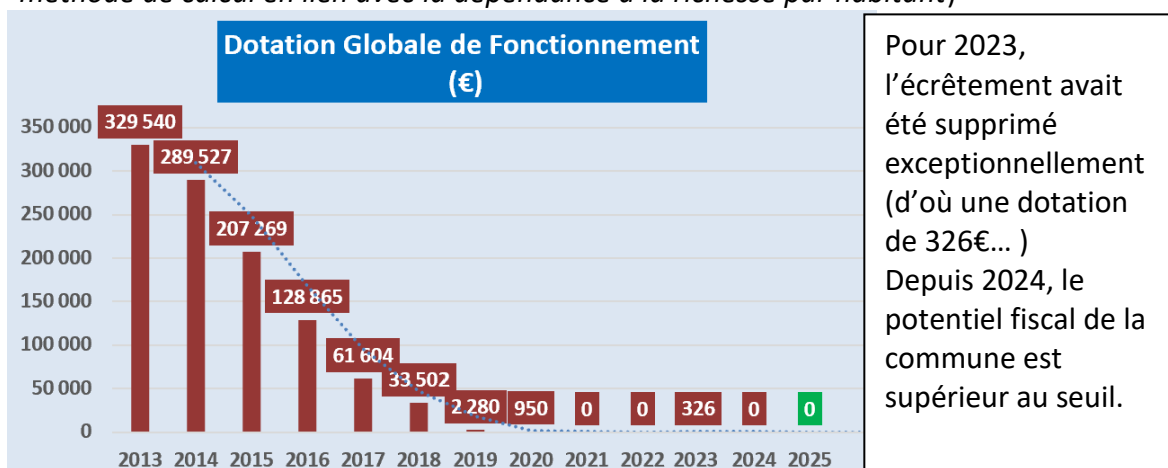
Les taux communaux de la taxe foncière restent inchangés en 2025 pour ne pas peser plus sur les ménages. Et pourtant, les Pouguois vont voir leur impôt foncier augmenter. En effet, l'assiette (le montant calculé par l'Etat servant de base au calcul de l'impôt) est modifiée chaque année.

c. La Taxe d'Aménagement (TA):

- Le taux de la taxe d'aménagement est inchangé en 2025. Cette taxe, à régler lors d'agrandissement de foncier, permet principalement de financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

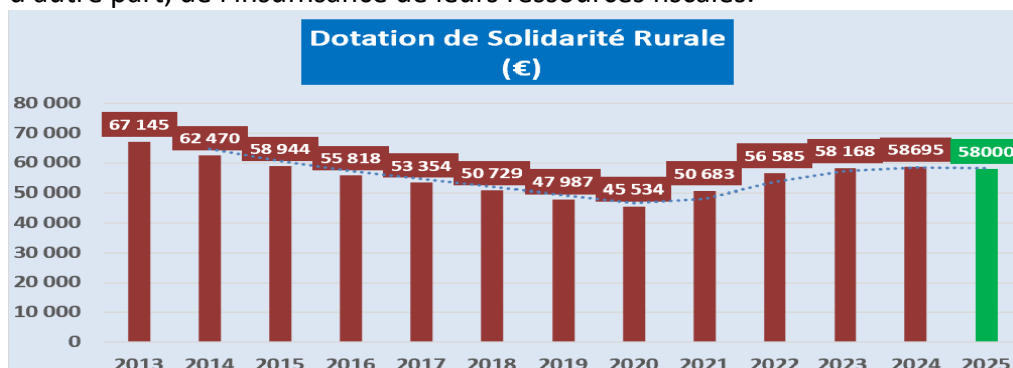
d. Les dotations de l'Etat:

- La **Dotation Forfaitaire** de la Dotation Globale de Fonctionnement **est nulle** en 2021 et 2022 et quasi nulle en 2023 (326€) (elle était en diminution constante, depuis la méthode de calcul en lien avec la dépendance à la richesse par habitant)

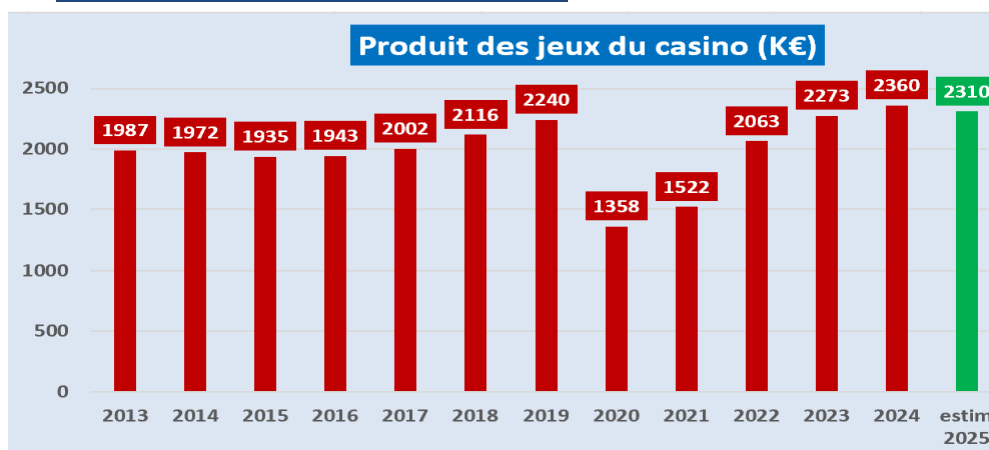


Comme l'Etat a remis en place un écrêtement depuis 2024, **le calcul aboutit au nul** et non à une dotation négative : *il s'agirait alors pour la commune de devoir reverser un différentiel sur sa fiscalité locale car commune supposée « trop riche » (il s'agirait de contribuer sur nos propres finances de participer au financement de l'enveloppe de la DGF ...)*

- La **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**
Elle est en très légère augmentation compte tenu du nombre d'habitants qui augmente. Elle est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



e. Les produits de jeux du casino:



**Estimation prudente au vu des produits de janvier et février 2025 en comparaison de 2024*

1.2.3 Les subventions

Les subventions permettent, sous réserve de dossiers construits préalablement au début des travaux, de bénéficier d'aides tant de la part de l'Etat, que de la Région, du Conseil Départemental ou de Nevers Agglomération.

La Ville actionne tous les leviers de financements possibles et monte des dossiers souvent complexes et s'adaptant aux critères mis en exergue pour aboutir à obtenir ces subventions



Les subventions de l'Etat:



La Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux (DETR)

La DETR vise à subventionner la réalisation d'investissements et de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

N'étant plus éligible à la DETR depuis plusieurs années, la commune a été à nouveau éligible pour la Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux en 2022 et 2023 :

- 2 000 habitants < population < 20 000 habitants
- Potentiel financier par habitant < 1,3 fois potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes de cette catégorie

du fait de la perte de recettes liée à la fermeture du casino pendant 5,5 mois en 2020 et 6 mois en 2021.

Ce qui a permis à la commune de se positionner en demande sur les travaux de la crèche à hauteur de 107 487€, somme validée par l'Etat en 2022

La commune s'est positionnée en 2023 en demande sur la réfection de la toiture de la maternelle à hauteur de 139 560€ ; il lui a été accordé la somme de 116 300€.

La commune n'est à nouveau plus éligible depuis 2024 du fait de la réouverture à temps plein du casino en 2022.



La Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL)

Toutes les communes sont éligibles à la DSIL. Les projets financés par la DSIL doivent cependant concourir à la réalisation de l'une des grandes priorités nationales inscrites à l'article L. 2334-42 du CGCT :

- Opérations s'inscrivant dans un contrat de ruralité concourant à l'accessibilité des services et des soins, développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale,
- Rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, de la construction de logements,
- ...

Ce qui a permis à la commune de se positionner en demande sur les travaux :

- *de réhabilitation de la piscine avec l'obtention d'une subvention de plus de 1 100 000€ en 2020,*
- *de construction de la maison médicale avec l'obtention d'une subvention de 238 000€ en 2022,*
- **depuis 2024, la DSIL est tournée vers les mobilités douces, les aménagements paysagers et des travaux d'économie d'énergie,**
- *estimant la réhabilitation de l'avenue Conti à hauteur de 700 000€, la commune s'est positionnée en demande d'une subvention à hauteur de 395 953€ compte tenu de la décision politique de redonner à cette voie toutes ses potentialités en termes de mobilités en facilitant les mobilités douces (piste cyclable/trottoirs) et dans le cadre d'un aménagement paysager qualitatif et durable ; il a été attribué une subvention à hauteur de 197 977€*
- *estimant les travaux de la réfection du gymnase des Chanternes éligibles à hauteur de 39 600€, la commune s'est positionnée en demande d'une subvention à hauteur de 23 760€ ; l'Etat n'a pas répondu à cette sollicitation.*
- Pour 2025, la commune s'est positionnée en demande de 218 540€ pour la transformation des espaces en désuétude de la gentilhommière en tiers-lieu France service à destination de particuliers et de tourisme d'entreprise. **Sans validation à date, raison pour laquelle aucune subvention DSIL n'est inscrite au BP.**

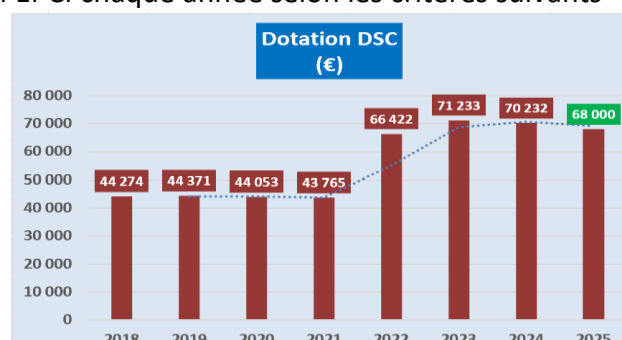
1.2.4 Les flux financiers entre Nevers Agglomération et Pougues-les-eaux

3 flux financiers existent entre Nevers Agglomération et les communes membres :

➤ **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

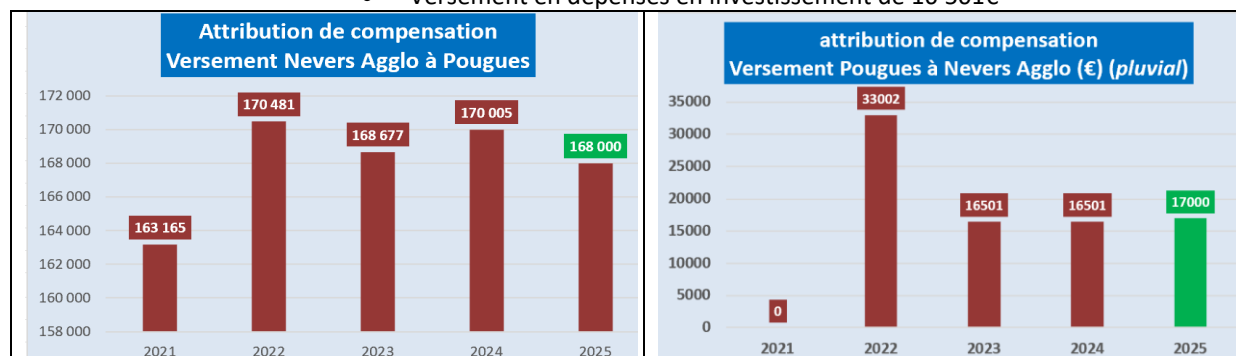
- But : Nevers Agglomération fait bénéficier les communes de l'accroissement de la fiscalité professionnelle
- Caractère facultatif ; recette non pérenne pour les communes avec un montant librement fixé par l'EPCI chaque année selon les critères suivants

- Population : 28,33%
- Potentiel financier : 28,33%
- Nombre d'élèves scolarisés : 7,085%
- Km voirie : 7,085%
- Nombre de logements sociaux : 14,17%
- Solidarité (taille commune) : 5%
- Economique (compensation perte Taxe Professionnelle) : 10%



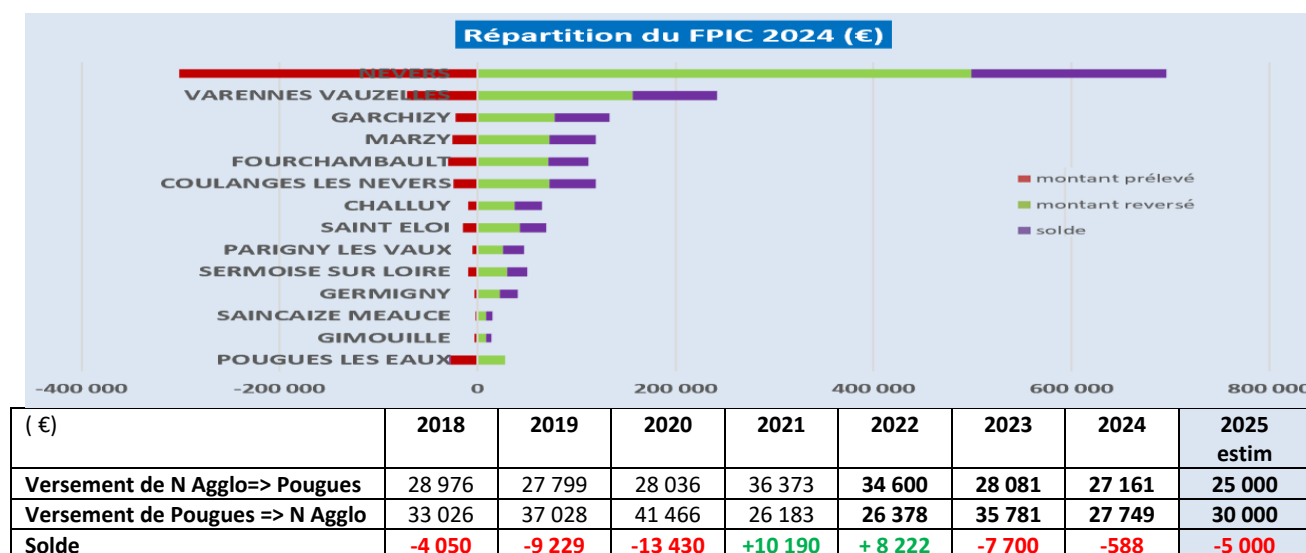
➤ L'Attribution de Compensation (AC)

- **Instaurée depuis 2003, après l'imposition** du transfert du montant de la taxe professionnelle de la commune à l'agglomération
- **Caractère obligatoire** : recette évoluant chaque année depuis 2003 en fonction de l'évaluation spécifique des charges de chaque commune.
- Au fil des transferts de compétences et au fil des créations de services communs, les attributions de compensation diminuent
- **Evolution depuis 2022 avec le transfert de compétence de la gestion des eaux pluviales** :
 - Pour 2024 :
 - Attribution en fonctionnement de 170 005€ pour 2024
 - Versement en dépenses en investissement de 16 501€

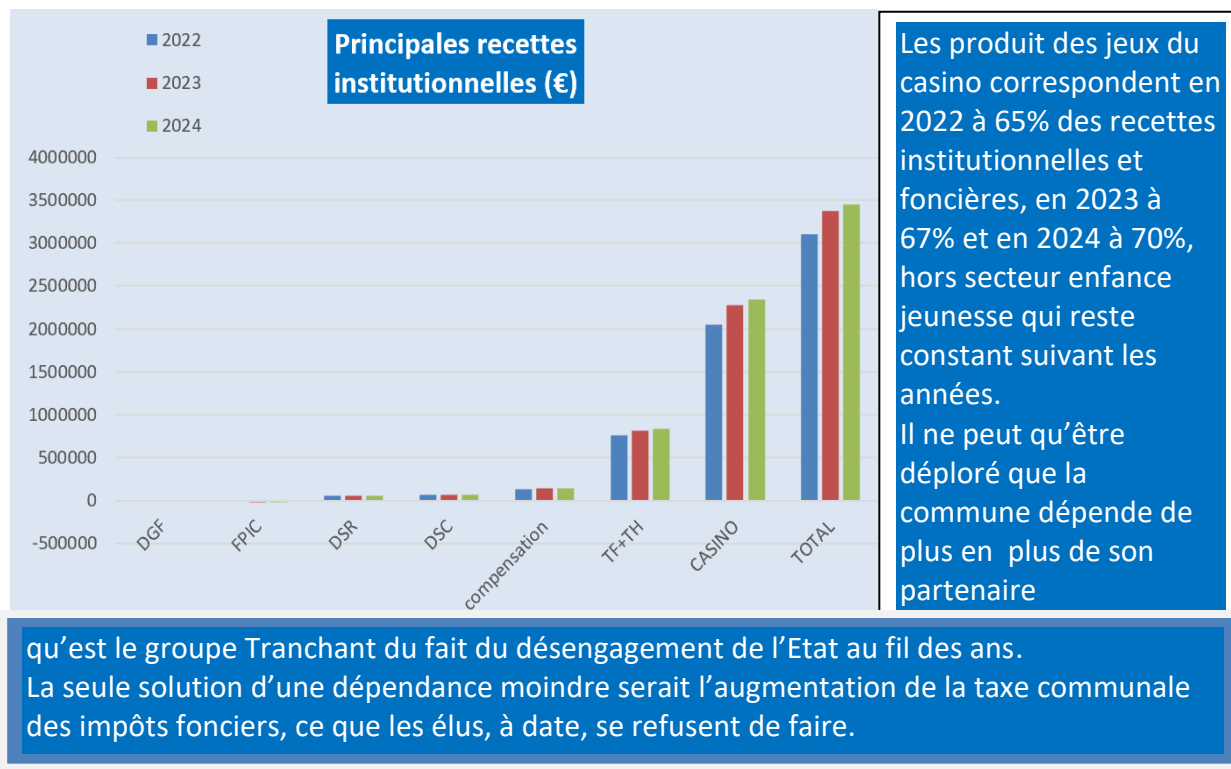


➤ Le Fond de Péréquation Intercommunal et communal (FPIC)

- Ce fond est versé par Nevers Agglomération aux communes et par les communes à Nevers Agglomération en fonction de la population, du Potentiel fiscal par habitant et du revenu par habitant.
- Pougues est en bilan négatif sur des années dites « classiques » (hors fermeture du casino), compte tenu de la richesse par habitant due à la prise en compte des recettes des produits des jeux du casino dans le calcul. Au cours des années 2020 et 2021, le casino a été fermé 6 mois. Ce qui conduit à un résultat positif sur 2021 et 2022. Au cours de l'année 2022, les recettes sur les produits des jeux ont été moindre qu'au cours d'une année « classique » et pourtant, les bilans 2023 et 2024 sont redevenus négatifs ; cette situation ne peut que s'accroître.



1.2.4 En conclusion sur les recettes



2 LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

- ⇒ Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.**
- ⇒ Il est structuré en 2 parties :
- ✓ la **section de fonctionnement** permet la gestion des affaires courantes incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et les divers travaux d'entretien, réalisés par les agents des services techniques ou par des entreprises autant que possible locales
- ✓ la **section d'investissement** a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Pour l'année 2025, le vote doit intervenir avant le 15 avril.

Le budget primitif peut être consulté :

- **au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux**
- **sur le site internet de la commune.**

3 LES PRIORITES DU BUDGET

Dans un contexte politique et économique en grande instabilité, **rien n'est à attendre de l'Etat en termes de dotation ou de compensation vis-à-vis de la commune.**

3.1 Les bases de la construction du budget :

Ce budget a été établi avec la volonté :

- **de maîtriser les dépenses de fonctionnement** tout en développant le nombre, le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- **de mobiliser des subventions** auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental et de Nevers Agglomération chaque fois que cela est possible (notamment pour les travaux de voirie importants et pour la valorisation du parc Saint Léger) ;
- **d'investir de manière responsable** pour contribuer à la préservation et à l'optimisation du patrimoine communal ;
- **de contenir la dette** (d'un montant supportable en rapport aux communes de la même strate).

Sachant que :

- **divers travaux importants ont été réalisés pour le bien-être des Pouguois et le développement de la ville** depuis 2020 (voiries, maison médicale, piscine, agrandissement de l'aire de camping-cars, réfection du parking des Chanternes, ...) ; **2025 marquera** la fin de l'aménagement de l'avenue Conti et la poursuite de la réhabilitation de la rue Pidoux, la poursuite de la réfection du gymnase des Chanternes et des terrains de tennis, le lancement de l'opération du « grand hôtel » et le début de l'aménagement de la gentilhommière en tiers lieu France Services.
- **l'autofinancement a été utilisé au maximum** pour toutes ces réalisations,
- **deux emprunts** ont été faits (1 million d'euros en 2021 et 1 millions en 2022 sur des bases de taux extrêmement bas ($<0,7\%$))

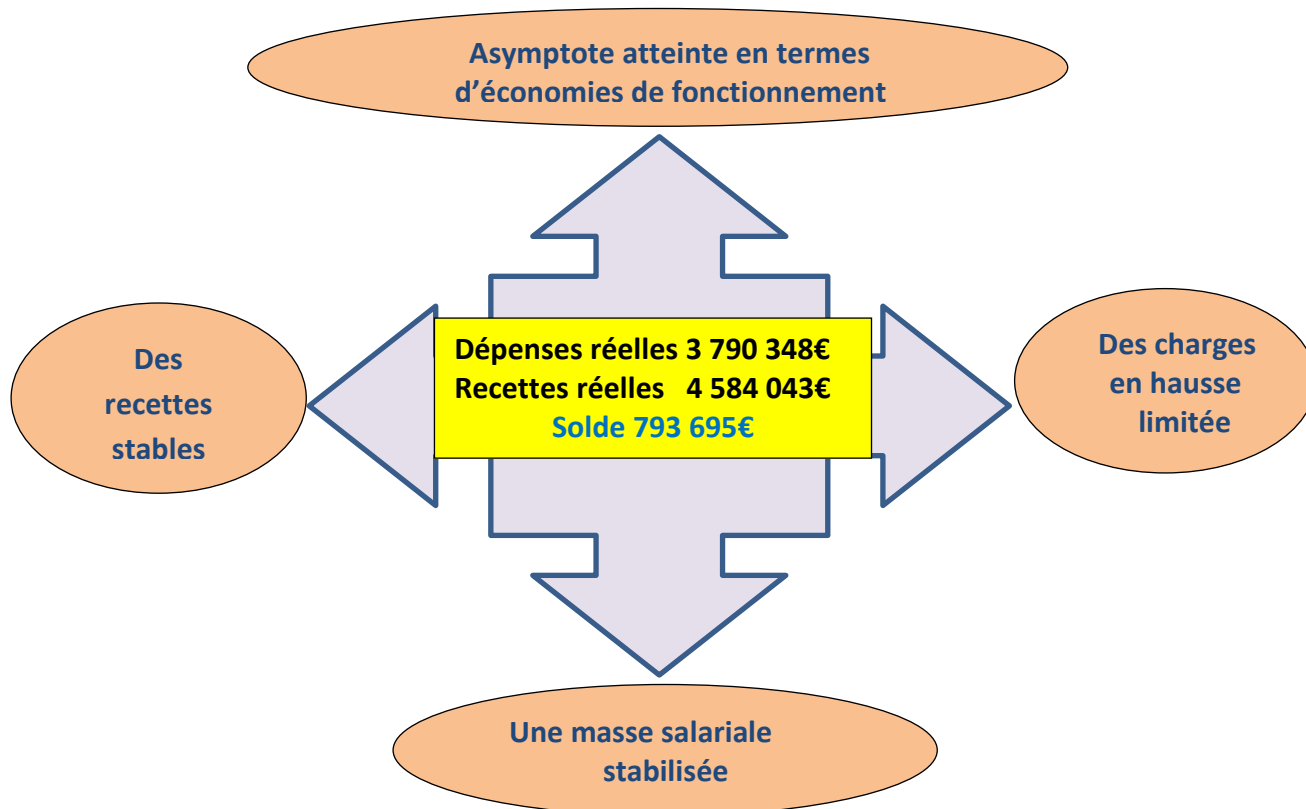
la Direction des Finances Publiques nous a confirmé la possibilité de pouvoir emprunter jusqu'à hauteur de 4 500 000€ sans risque de surendettement pour la commune.

- **pour 2025, il est prévu un emprunt d'équilibre de 500 000€ en fonction du contexte extérieur et au-delà de la volonté des élus communaux sur la réhabilitation du grand hôtel.**

3.2 Les orientations en matière de fonctionnement

Le Budget Prévisionnel est marqué par une **maîtrise du budget de fonctionnement**, et la **non-augmentation des taux d'imposition** de la commune.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à **5 729 957€**.

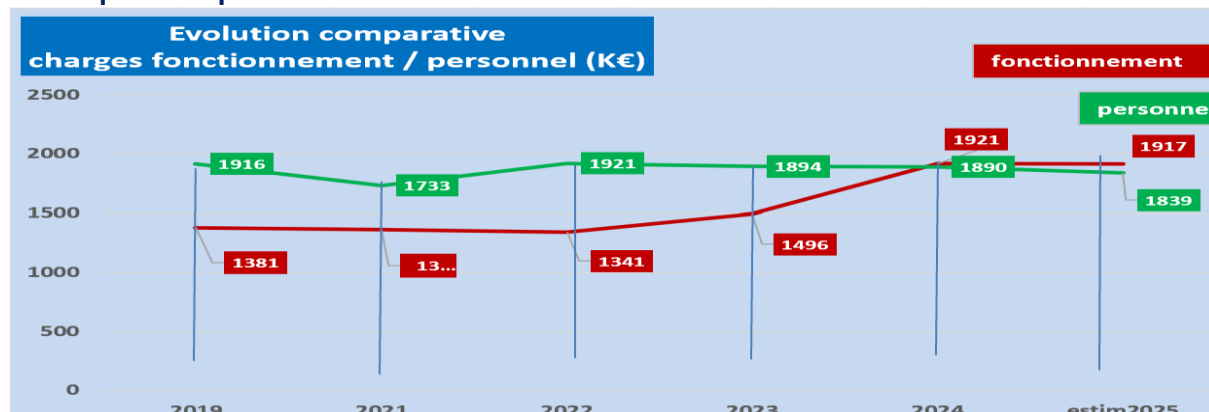


► En dépenses :

En 2024, Le poste des charges générales de fonctionnement est passé au-dessus de celui dédié aux charges de personnel pour 2 raisons concomitantes :

- ✓ La gestion au plus juste de la masse salariale, avec un effectif et un nombre de cadres A en adéquation avec une commune de près de 2 500 habitants, et ce, malgré les augmentations imposées depuis 2020.
- ✓ Les augmentations de charges liées à l'inflation et aux nombreuses augmentations de produits (énergie, alimentation,...)

En 2025, la tendance est estimée stable avec une inflation qui ne s'envolerait théoriquement plus



Le poste des charges générales de fonctionnement (environ 1 900 000 €), devenu 1^{er} poste de dépenses, prévoit une **stabilité par rapport à 2024 avec des économies à la marge encore réalisables sur quelques contrats qui devraient compenser les augmentations d'assurance en particulier.**

Diverses actions instaurées les années précédentes sont maintenues : la fermeture de certains bâtiments trop énergivores passés en chauffage hors gel et le regroupement de réunions dans les bâtiments les moins énergivores en particulier.

- ✓ **Le deuxième poste des dépenses de fonctionnement est celui du personnel** avec **1 917 200 €** soit 50,6% du BP 2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût (K€)	1917	1814	1733	1921	1895	1890	1917*
% des charges réelles	58	62,7	56,5	58,4	55,2	49,2	50,6

**estimatif haut*

Ce poste, malgré la baisse des effectifs de plus de 10%, se voit augmenter structurellement chaque année :

- ✓ par les diverses obligations étatiques
 - augmentation des points d'indices
 - revalorisations salariales
 - augmentation des cotisations patronales
 - création d'un CIA en 2021
 - augmentation des cotisations retraites
 - enfin cette année, application de la loi EGALIM qui impose un équivalent temps plein supplémentaire au restaurant scolaire
- ✓ par les augmentations imposées par les divers organismes en lien avec la masse salariale tels le Centre de gestion

Malgré

- ✓ la baisse des effectifs de la commune (49 en 2019 à 42 en 2024 et par conséquence de la loi EGALIM, 43 en 2025)
- ✓ la réduction du nombre d'agents catégorie A (5 en 2019 à 3 en 2024)

L'estimation de la masse salariale sur la base de 2019 (1917K€ à l'époque) serait de 2200K€, soit à date un gain de près de 300K€

Le coût de la masse salariale sera contraint sur les bases des années précédentes tant par :

- des départs remplacés avec un décalage de quelques mois lorsque l'organisation le permet
- le remplacement d'agents partis et remplacés sur des bases de salaires moins élevées

tout en assurant des « tuilages » sur des postes avérés en contrainte

► **En recettes :**

- ✓ Au vu du contexte très incertain encore en cette année 2025, et par principe de prudence budgétaire, les estimations de recettes ont été certainement sous évaluées.

	2019	2021	2022	2023	2024	Estim 2025
Recettes (K€)	3 938	3 347	4 193	4 612	4 634	4 584

3.3 Les orientations en matière d'investissement

En matière d'investissement, il s'agit de mettre en exergue la **volonté municipale de développer l'attractivité de la ville**, tant pour de nouveaux habitants que pour les touristes de passage et de **continuer à réhabiliter les voiries** sans mettre en péril l'équilibre financier de la commune.

L'objectif 2025 se veut donc à nouveau prudent et volontaire. C'est plus de **3 500 000€** (dont 666 000€ en dédiés à des travaux réalisés sans réception de factures sur 2024) qui sont consacrés à l'investissement pour l'année
Sur les 3 axes d'objectifs du mandat, les grands projets avancent

► Améliorer le cadre de vie (=> 1 059 000€ dont 724 000€ pour la commune)

- 1. Poursuivre la reprise des concessions en état d'abandon dans les cimetières (=> 40 000 €).**
- 2. Poursuivre la réfection de voiries (=> 500 000€ par la commune pour un total de 835 000€)**
 - a. Les réparations des voiries impactées par les inondations du 19 juin 2024 à hauteur de **200 000€**,
 - b. Une étude pour la gestion des eaux de pluie dans le secteur du casino et de la piscine à hauteur de **100 000€**,
 - c. La fin de la réhabilitation de l'avenue Conti (réalisation du parking Saint Léger estimée à **120 000€**),
 - d. La continuation à hauteur de **415 000€** de la réhabilitation de la rue Pidoux, étalée sur plusieurs exercices et dont le timing est géré par :
 - L'avancée des travaux de l'enfouissement des réseaux par le SIEEN à hauteur de **65 000€**
 - L'avancée des travaux d'eau potable et réparation du réseau d'eaux usées à hauteur de **270 000€** assumés par Nevers Agglomération
 - L'avancée des travaux d'éclairage public et de télécom à hauteur de **80 000€** par la commune
- 3. Permettre aux sportifs de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions (=> 115 000€)**
 - a. La poursuite de la **réhabilitation du gymnase des Chanternes** (sur 3 années d'exercices) à hauteur de **100 000€**
 - b. la réfection des **courts de tennis** à hauteur de **15 000€**
- 4. Poursuivre la sécurisation, l'amélioration de l'environnement et le bien-être des Pouguois (=> 69 000€)**
 - a. **avec la réalisation de divers équipements pour ralentir la vitesse (18 000€) :**
 - Dans l'avenue Conti à la suite de réunions sur site avec les riverains un passage piéton surélevé au niveau de la crèche et sur une écluse
 - A l'entrée de la ville rue Faucher pour compléter l'équipement existant après échanges avec les riverains concernés

- b. La poursuite des **évolutions dans les aménagements paysagers** intégrant les nouvelles contraintes climatiques et de limitation de l'eau à hauteur de **20 000€**
- c. La **réalisation de fresques** en lien avec l'histoire pouguoise à hauteur de **13 000€**
- d. L'**éclairage du pavillon des sources** pour **18 000€**

► Développer l'attractivité de la commune avec développement de l'offre commerciale et touristique (=> 1 830 000 €)

- 5. Actions de développement local par la participation à la création de logements locatifs en centre bourg (ex « grand hôtel ») (=> 650 000€)
- 6. Aménagement de la gentilhommière en espace tiers lieu France Service avec accueil de tourisme d'affaires (=>700 000€)
- 7. Divers travaux pour le parc saint Léger en lien avec le tourisme et des aménagements en prévoyance d'inondations à la piscine..... (=> 480 000€)

► Entretenir les bâtiments communaux et moderniser les matériels d'entretien (=> 133 000€)

- 8. Réfection du toit terrasse du bâtiment des services techniques (=> 35 000€)
- 9. Remplacement de **chaudières obsolètes** (poste, tour de la musique et gentilhommière) (=> 20 000€)
- 10. **Achat de matériel** pour entretiens divers et imprévus (=> 78 000€) *dont alarmes, débroussailleuses, tondeuse, souffleurs, chaises, panneaux,,...*

► En complément, il s'agit d'inclure le remboursement du capital d'emprunts (=>142 000€) et la compensation du pluvial à Nevers Agglomération (=> 17 000€) et de finaliser financièrement diverses actions lancées en 2023 ou terminées fin 2023 et non réglées (=> 666 000€)

4. DETAIL DES SECTIONS

Il est affecté 452 987,18€ à la section « recettes investissement » au compte 1068
(excédent de fonctionnement capitalisé pour permettre l'autofinancement des investissements)
Le reste est affecté en 002 en fonctionnement à hauteur de 1 137 913,16€

4.1 La section de fonctionnement :

Elle **s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 729 956,96 €** et se décompose comme suit :

En dépenses :

011	Charges à caractère général	1 467 350,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 917 200,00€
014	Atténuation de produit	36 500,00€
065	Autres charges de gestion courante	332 397,64€
s/t		3 753 447,64€
066	Charges financières	24 900,00€
067	Charges exceptionnelles	0,00€
068	Dotations aux provisions (semi budgétaires)	12 000,00€
s/t		36 900,00€
Total réel		3 790 347,64€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 917,43€
Total ordre		33 917,43€
Total exercice		3 824 265,07€

023	Virement de la section d'investissement	1 905 691,89€
Total DF		5 729 956,96€

En recettes :

013	atténuation de charges	10 000,00€
70	vente de produits fabriqués, prestations de services	356 700,00€
73 hors 731	impôts et taxes	353 000,00€
731	Imposition directe	3 071 500,00€
74	dotations, subventions et participations	553 293,00€
75	autres produits de gestion courante	239 550,00€
76	produits financiers	0,00€
77	produits spécifiques	0,00€
78	reprise sur provisions	0,00€
Total réel		4 584 043,00€
042	opération d'ordre de transfert entre sections	8 000,00€
Total ordre		8 000,00€
Total exercice		4 592 043,00€

002	résultat d'exploitation reporté	1 137 913,96€
Total RF		5 729 956,96€

4.2 La section d'investissement :

Elle **s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 802 444,80€** et se décompose comme suit :

En dépenses :

010	Stocks	0,00€
20	Immobilisations incorporelles	185 550,00€
204	Subventions d'équipement versées	667 000,00€
21	Immobilisations corporelles	1 254 620,72€
23	Immobilisations en cours	1 220 194,25€
16	Emprunt et dettes assimilés	142 000,00€
45	Opération pour compte de tiers	29 000,00€
Total réel		3 498 364,97€
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 000,00€
041	Opérations patrimoniales	175 550,00€
Total ordre		183 550,00€

001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00€
Total DI		3 681 914,97€

En recettes :

010	Stocks	0,00€
13	Subventions d'investissements	333 083,00€
16	Emprunts et dettes assimilés	500 000,00€
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00€
204	Subventions d'équipement versées	0,00€
21	Immobilisations incorporelles	0,00€
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00€
23	Immobilisations en cours	0,00€
24	Produits de cessions d'investissements	0,00€
Total recettes équipement		833 083,00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	225 000,00€
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	452 987,18€
Total recettes financières		677 987,18€
45	Opérations pour compte de tiers	29 000,00€
Total recettes réelles		1 540 070,18€
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 905 691,89€
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	33 917,43€
041	Opérations patrimoniales	175 550,00€
s/T recettes ordre		2 115 159,32€
Total RI		3 655 229,50€

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26 685,47€
Total RI		3 681 914,97€

5. L'ETAT DE LA DETTE

5.1 Encours de la dette au 31 décembre année N:

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts en 2024 s'élève à 141 000€

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Encours Capital (K€)*	1 169	1 108	1 047	985	922	859	1 786	2 673	2 533	2 393	

*= capital des 4 emprunts de 2012, 2015, 2020, 2021 et 2022 hors prêt relais débloqué en 2022

5.2 Taux d'endettement:

=encours de la dette/ Recettes Réelles de Fonctionnement

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	2022	2023	2024	BP 2025
Taux d'endettement (%)	5	5	30	27	27	25	30	22	62	64	55	52	49

*hors prêt relais

En comparaison de la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants, le taux d'endettement moyen est de 73,10%

5.3 Epargne brute:

= Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses Investissement réelles	3 498 364,97€	Dépenses Fonctionnement réelles	3 790 347,64€
Recettes Investissement réelles	1 540 070,18€	Recettes Fonctionnement réelles	4 584 043,00€
		Epargne brute	793 695,36€

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prév 2025
Epargne brute (K€)	713	579	687	778	558	684	617	1 046	125	908	1 185	793	794

5.4 Epargne nette :

= Epargne brute – capital dette

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prév 2025
Epargne nette (K€)	704	569	676	717	497	622	555	983	210	793	1 045	652	651

5.5 Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement de la commune, mesure de solvabilité financière, correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Une commune est estimée en situation critique lorsque sa capacité de désendettement est > 15 ans

Le seuil de vigilance est estimé à 10 ans

La capacité de désendettement de Pougues les Eaux est de 3,02 ans pour 2024, faible en comparaison des communes de la strate avec une estimation de 2,84 pour 2025.

ANNEXE Maquette Budget Prévisionnel 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	Dépenses totales	Dépenses réelles
014 Atténuation de produit	36 500,00	36 500,00
011 Charges à caractère général	1 467 350,00	1 467 350,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 917 200,00	1 917 200,00
023 Virement à la section d'investissement	1 905 691,89	
042 Opérations d'ordre de transferts entre section	33 917,43	
65 Autres charges de gestion courante	332 397,64	332 397,64
66 Charges financières	24 900,00	24 900,00
68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	12 000,00	12 000,00
TOTAL	5 729 956,96	3 790 347,64
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	Recettes totales	Recettes réelles
002 Résultat d'exploitation reporté	1 137 913,96	
013 Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00	
70 Ventes de produits fabriqués, prest de services, marchés	356 700,00	356 700,00
73 Impôts et taxes hors 731	353 000,00	353 000,00
731 Imposition directe	3 071 500,00	3 071 500,00
74 Dotations, subventions et participations	553 293,00	553 293,00
75 Autres produits de gestion courante	239 550,00	239 550,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL	5 729 956,96	4 584 043,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)	Dépenses totales	Dépenses réelles
001 Solde d'exécution négatif reporté N-1	0,00	
040 Opérations d'ordres de transferts entre section	8 000,00	
041 Opérations patrimoniales	175 550,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	142 000,00	142 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	185 550,00	185 550,00
204 Subventions d'équipement versées	667 000,00	667 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 254 620,72	1 254 620,72
23 Immobilisations en cours	1 220 194,25	1 220 194,25
45 opérations pour comptes de tiers	29 000,00	29 000,00
TOTAL	3 681 914,97	3 498 364,97
RECETTES D'INVESTISSEMENT (€)	Recettes totales	Recettes réelles
001 Solde d'exécution section investissement reporté	26 685,47	
021 Virement de la section d'exploitation	1 905 691,89	
040 Opérations transfert entre section	33 917,43	
041 Opérations patrimoniales	175 550,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	225 000,00	225 000,00
1068 Excédent fonctionnement capitalisés	452 987,18	452 987,18
13 Subventions d'investissement	333 083,00	333 083,00
16 Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	500 000,00
45 Opération tiers	29 000,00	29 000,00
23 Immobilisations en cours	0,00	
TOTAL	3 681 914,97	1 540 070,18

Dépenses Investissement réelles	3 498 364,97 €	Dépenses Fonctionnement réelles	3 790 347,64€
Recettes Investissement réelles	1 540 070,18 €	Recettes Fonctionnement réelles	4 584 043,00€
		Epargne brute	793 695,36€

BP 2025	Fonctionnement	Investissement	Résultat	Résultat cumulé sur les 2 sections (avec RAR 2024)
Recettes	5 729 956,96	3 681 914,97	0,00 €	0,00 €
Dépenses	5 729 956,96	3 681 914,97	0,00 €	